

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

[Dernière mise à jour : 01 mars 2022]

1. Le client s'engage à nous donner accès aux locaux faisant l'objet du contrat aux heures voulues, de manière à ce que nous puissions exécuter nos engagements et à nous fournir gratuitement l'eau, l'électricité ainsi que le chauffage éventuel des locaux. Dans le cas contraire, tous déplacements inutiles ainsi que tout chômage de notre personnel imputable au fait du client, lui seront facturés au tarif du jour.
 2. Sauf dérogation écrite, nos factures sont payables dans les 30 jours après réception du document. A défaut de paiement à l'échéance, toute somme échue et non payée portera intérêt de plein droit et sans mise en demeure au taux de 8% l'an, et ce, à partir de l'échéance de la facture. Dans ce cas, le montant de la facture sera également augmenté, de plein droit et sans mise en demeure, à titre d'indemnité forfaitaire, de 10%, avec un minimum de 75 euros.
 3. Les prix ont été fixés en fonction du taux des salaires du jour de notre offre. Ils seront indexés à la date anniversaire du contrat par application de l'indice des prix à la consommation. Les prix ont été calculés sur base d'un certain nombre de prestations par an, tout en tenant compte des jours fériés et d'éventuelles périodes de fermeture fixe du client. Si les périodes de fermeture du client ne sont pas transmises à l'entrepreneur au moment de l'offre, les jours non prestés ne seront pas crédités.
 4. Toute réclamation quelconque relative à notre personnel ou aux travaux que nous avons réalisés doit, pour être recevable, nous être communiquée par écrit dans les 48 heures du fait ou des travaux qui en font l'objet. De même, aucune réclamation à l'encontre de nos factures ne pourra être admise si elle n'a pas été formulée par lettre recommandée dans les 30 jours suivants leur envoi.
 5. Le client s'engage à ne pas prendre à son service, sous quelque forme que ce soit, un membre de notre personnel avec lequel il aurait été en rapport en raison de l'exécution du présent contrat et ce, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois après la cessation du présent contrat. Toute violation de cette obligation entraînerait une indemnisation du préjudice subi, sans que l'indemnité due puisse en tout état de cause être inférieure à la somme de 1500 euros. Sans autorisation préalable et écrite de notre société, notre personnel n'est pas autorisé à effectuer d'autres travaux que ceux prévus au contrat. Si néanmoins à la demande du client de tels travaux étaient exécutés, ceux-ci seront facturés au tarif du jour.
 6. Sauf stipulation contraire, le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée et résiliable trois mois avant la date anniversaire du contrat. Le renon devra être signifié par lettre recommandée.
 7. Au cas où le client viendrait à manquer à un quelconque de ses engagements, tels que par exemple le non-paiement de nos factures à leur échéance, sans préjudice aux autres dispositions prévues dans les conditions générales, nous serions en droit, à notre choix, soit de suspendre l'exécution de nos propres obligations, soit de résoudre le présent contrat. En ce dernier cas, celui-ci sera résolu par simple notification de notre volonté par lettre recommandée, et il nous sera dû outre les travaux déjà exécutés et non payés, une indemnité égale à trois mois de facturation du présent contrat.
- En cas de force majeure (grèves, et autres), les obligations des deux parties seront suspendues, sans résiliation ou résolution du contrat.
8. Nous déclinons formellement toutes les conditions figurant sur les documents du client, les nôtres étant seules applicables, sauf stipulation contraire expresse. Par le seul fait qu'il contracte avec nous, le client marque son accord pour accepter sans aucune réserve, nos conditions à l'exclusion des siennes.
 9. Si le client souhaite que des travaux de nettoyage soient exécutés avant ou après les heures d'ouverture de son établissement, il doit veiller à ce que tous les documents importants et confidentiels se trouvent sous clé. Il est seul responsable et devra prendre lui-même toutes les mesures de sécurité nécessaires.
 10. L'entrepreneur a souscrit une police d'assurance de responsabilité civile couvrant les frais pour tout dommage causé par ses travaux à la propriété du client. Chaque constatation de dommage doit être signalée par écrit dans les trois jours au siège social de l'entrepreneur, avec description des dégâts et un devis des frais de réparation. L'entrepreneur n'est pas responsable des dégâts et dommages résultant du mauvais état ou de la vétusté du bâtiment, des installations et/ou du matériel.
 11. Pour le rangement du matériel et de ses produits de nettoyage, le client mettra à notre disposition un endroit qui peut être fermé à clé (non applicable pour les prestations de lavage de vitres).
 12. Toutes les données personnelles que le client nous transmet sont considérées comme confidentielles et sont uniquement conservées et traitées dans le cadre de la relation entre lui et notre entreprise. Elles ne seront pas vendues ni mises à disposition de tiers sans l'accord préalable du client. Les données pourront cependant être transmises à un partenaire intervenant dans le cadre de nos obligations légales ou dans le traitement de la transaction avec le client (par exemple : notre comptable, notre fournisseur, un sous-traitant...).
- Nous nous engageons à prendre les meilleures mesures de sécurité afin d'éviter que des tiers non autorisés aient accès à des données à caractère personnel que le client nous aurait communiquées.
- Le client a toujours la possibilité de connaître ses données personnelles qui sont en notre possession et de demander à ce qu'elles soient modifiées ou supprimées dans la mesure du respect de nos obligations légales en matière de conservation des données relatives à des transactions commerciales. Pour toute information à ce sujet, veuillez transmettre votre demande à notre siège social.
13. Le présent contrat est régi par le droit belge. Toutes contestations entre parties seront jugées par les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de notre siège social.